

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 105

présenté par

M. Gosselin, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bony, M. Boucard, M. Brun, Mme Dalloz, M. Descoeur, Mme Genevard, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Le Fur, Mme Levy, M. Lurton, M. Marlin, M. Minot, Mme Poletti, M. Saddier, M. Savignat, Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Duby-Muller, M. Breton, M. Pradié et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Il est créé une « médaille d'honneur du monde combattant » destinée à manifester l'hommage de la Nation aux bénévoles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est ainsi proposé la création d'une médaille d'honneur du monde combattant, demandé par le monde combattant et qui s'impose de plus en plus, compte tenu des nouvelles conditions beaucoup plus restrictives, concernant l'admission à la Légion d'honneur ou à l'Ordre National du Mérite.

Cette distinction officielle honorerait et récompenserait les personnes bénévoles qui s'investissent sur le terrain, avec force et fierté, pour participer au devoir de mémoire. Elle récompenserait des services particulièrement honorables, notamment dans l'accomplissement d'actions, parfois ingrates mais nécessaires, de présence, d'action sociale ou de camaraderie, contribuant à l'osmose entre la Nation et ses combattants. Elle permettrait enfin de reconnaître le dévouement de ces personnes qui ne peut pas toujours l'être par d'autres décorations.